

FORMATION A LA MANIPULATION D'EXTINCTEURS

RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

Code du travail : Art. L.4141-2 :

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

1. Des travailleurs qu'il embauche ;
2. Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
3. Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;
4. A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.

Art. R.232-12-17 :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Code pénal : section II art. 222-6, 222-19, 222-21 :

Atteintes involontaires à l'intégrité de la personne ou à la vie

« Pour une personne physique ou morale le fait de causer à autrui, par maladresse, imprudence, négligence, manquement de façon délibérée à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements, une incapacité ou la mort, entraîne des conséquences pénales (amendes, emprisonnement) ».

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Maximum 12 personnes.

PERSONNEL CONCERNE :

Tout le personnel de l'établissement.

VALIDATION :

Attestation individuelle de formation.

DURÉE

De 1 heure.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

AUTRES

Remise d'un livret à chaque stagiaire.



INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

OBJECTIFS :

Acquérir ou maintenir les connaissances pratiques à la lutte contre les incendies dans l'établissement afin d'être capable :

- d'utiliser un extincteur mis à la disposition du personnel avant l'arrivée des secours spécialisés.

PROGRAMME :

Dans le cadre de la formation à la Manipulation des Extincteurs, les thèmes suivants seront abordés :

Théorie :

- Les consignes incendies de votre entreprise.
- Les différents numéros de secours.
- Les différents extincteurs de votre entreprise.
- Principes de fonctionnement.

Exercices pratiques :

Extincteurs sur feux réels, les différents thèmes ci-après font partie des thèmes abordés :

- Feu d'hydrocarbures.
- Feu dans une armoire électrique.
- Feu de poubelle.
- Feu de friteuse.
- Feu d'ordinateur ou de téléviseur.
- Feu sur une personne (mannequin).

